

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS  
SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2023**

Séance n°7 du 29 septembre 2023

Délibération n°DEL2023112907

Objet : demande de subvention au titre du Contrat Local de Santé.

40 délégués  
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 26  
Nombre d'excusés : 8 dont 1 pouvoir  
Nombre d'absents : 6

Le 29 novembre 2023 à 18h00, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle Louis Léaud de Mansle-Les-Fontaines le 13 novembre 2023, sous la présidence de Monsieur DANÈDE Laurent.

Secrétaire de séance : M. TESSIER Jean-Luc.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE**

**Étaient présents :** Mme BAUDRILLART Agnès - M. AGUESSEAU Norbert – M. CROIZARD Christian – M. DANÈDE Laurent - Mme BERNARD Anne-Marie - Mme LAMAZIÈRE Véronique - Mme MANDIN Frédérique - Mme MARCELIN Céline - M. PANTIER Jean-Marie - M. RAINETEAU Jean - Mme ROCHE Nadine – Mme TEILLET Anne - M. TESSIER Jean-Luc – M. VIDAL Laurent - M. ZULIAN Jean-Louis.

**Étaient excusés :** M. BEAU Jacques - M. COMBAUD Renaud – Mme FOURÉ Brigitte - Mme GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie.

**Étaient absents :** M. GUYON Jean-Guy.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE**

**Étaient présents :** Mme ASHBOLT Louisa – Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle – M. BASTIER Thierry (pouvoir de Mme BASTIER Nina) – M. BŒUF Pascal – M. FORT Jean-Paul - M. GEOFFROY Fabrice – M. JOBIT Jean-François - M. MATHIEU Xavier - Mme M. SEGUINAR Claudy - M. THOMAS Jean-Claude - VIEYRES-TEILLET Huguette.

**Étaient excusés :** Mme BASTIER Nina (pouvoir à M. BASTIER Thierry) – Mme GUILLONNEAU Séverine - Mme MOREAU Carole - Mme ROLLIN Lydie.

**Étaient absents :** Mme BELGHALI Lucile – M. DUPUIS José - M. MICHAUD Arnaud - M. POUX Pierre - M. THOMAS Hubert.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ**

Monsieur le Président rappelle que l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine s'engage sur un maintien de ses dotations financières concernant le poste de coordonnateur de Contrat Local de Santé. Il rappelle que l'ingénierie dédiée à ce projet est indispensable pour la bonne coordination de cet outil au service de la population.

Le Président propose aux élu(e)s de demander une subvention d'un montant de 15 000 € pour financer une partie du poste du chargé de mission qui coordonne cet outil.

Après avoir pris connaissance de ces informations, le Comité syndical à 27 VOIX POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION :

- **AUTORISE** le président à solliciter la subvention de 15 000 € au titre du Contrat Local de Santé pour le financement du poste de chargé de mission coordinateur du Contrat Local de Santé ;

**AR Prefecture**

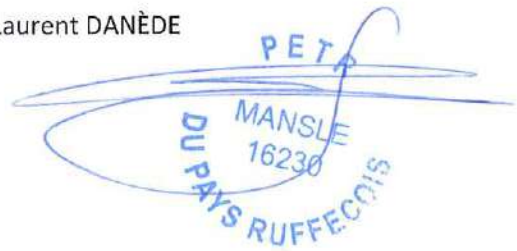
016-200050094-20231129-DEL2023112907-DE  
Reçu le 13/12/2023

- **AUTORISE** le président à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Les crédits correspondants au coût du poste de coordinateur du Contrat Local de Santé seront inscrits au Budget Primitif 2024.

Certifié exécutoire la présente délibération  
Le Président,

Laurent DANÈDE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification